

Leçon 13

Le salut : Justification et adoption

A. Justification

Définition :

La justification est un acte juridique instantané par lequel Dieu considère que nos péchés sont pardonnés et que la justice de Christ nous appartient et de surcroît nous déclare justes à ses yeux.

- Pour être admis dans la présence de Dieu 3 fois Saint, nous devons être justes.

« Une bonne compréhension de la justification est essentielle à la foi chrétienne. Une fois que Martin Luther eut compris la vérité de la justification par la foi seule, il devint un chrétien débordant de la joie de l'Évangile. Lors de la Réforme, le principal désaccord entre les réformateurs et l'Église catholique porta sur la justification. Si nous voulons préserver la vérité de l'Évangile pour les générations à venir, il est important de bien comprendre la justification. Même aujourd'hui, une compréhension correcte de la justification est ce qui différencie l'Évangile biblique du salut par la foi seule des faux évangiles du salut basé sur les œuvres. »¹

- Le fondement de la justification est expliqué dans Romains 8, 30.
- La justification vient après que l'appel de Dieu ait été « entendu », et que la réponse de la foi se soit affirmée dans le cœur de l'homme : Romains 3, 25-28 ; Romains 5:1 ; Galates 2:16.

1. La justification inclut une déclaration juridique de la part de Dieu

- L'emploi du mot *justifier* dans la Bible montre que la justification est une déclaration juridique de Dieu : Romains 4, 5; 8, 33-34.

2. Dieu nous déclare juste à ses yeux

- Deux aspects de la justification qu'il est important de mentionner :
 - o La justification Dieu nous déclare juste à ses yeux en nous déclarant pardonner : Romains 8, 1.
 - o Nous ne demeurons pas dans un état de neutralité devant Dieu, mais au contraire la justice de Christ nous est imputée : Romains 3, 21-22.

¹ Wayne Grudem. « Théologie Systématique », Éditions Excelsis, 2010, France, p.796

3. Dieu peut nous déclarer justes parce qu'il nous impute la justice de Christ

- Dieu applique à notre personne la vertu de Christ. Nous pourrions dire que nous sommes crédités de la justice de Dieu : Romains 4, 4-6.
- Cette déclaration que Dieu fait à notre égard est faite sur la base de la justice de Christ uniquement, et non sur la base de notre propre justice : Romains 5, 1 et Romains 6, 23.

4. La justification est entièrement un effet de grâce de Dieu et ne dépend pas de quelque mérite personnel

- Nos mérites personnels contribuent à l'obtention de la justification, ou serait-ce une œuvre de la grâce de Dieu? Romains 3, 23-24 et Éphésiens 2, 8-9.

5. Dieu nous justifie au moyen de notre foi en Christ

- Notre justification est l'œuvre de la grâce de Dieu et c'est par la foi que nous l'obtenons : Galates 2, 16

B. Adoption**Définition :**

L'adoption est un acte de Dieu par lequel il fait de nous des membres de sa famille.

1. Bases bibliques de l'adoption

- L'adoption est présentée clairement comme la bénédiction que Dieu donne à tous ceux qui croient en Jésus : Jean 1, 12.
- L'adoption est en opposition à notre ancien statut « d'enfants de la colère et fils de la rébellion » : Éphésiens 2, 3, 5, 6.
- La notion même d'adoption est une image forte pour l'identité du chrétien : Romains 8,14 -7.
- L'adoption de ceux qui sont en Jésus-Christ est la concrétisation du dessein de Dieu de donner à Abraham une descendance nombreuse : Galates 4, 28, 31.
- La notion de paternité de Dieu pour son peuple d'Israël était présente dans l'AT (Psaumes 103, 13) mais c'est à l'avènement de Jésus-Christ que cette relation filiale s'est exprimée, accomplie et vécue comme jamais auparavant.
- Bien que nous soyons déjà enfants adoptifs de Dieu, nous attendons l'adoption finale qui sera la rédemption de notre corps pour hériter d'un corps glorifié, parfaitement libéré de toute convoitise et de toute lutte : Romains 8, 23.

2. L'adoption suit la conversion et découle de la foi salvatrice

- La conversion précède toujours notre adoption dans la famille de Dieu : Galates 3, 23-26.

3. L'adoption est distincte de la justification

« La régénération concerne notre vie spirituelle intérieure, et la justification notre position devant la loi de Dieu. Mais l'adoption a trait à notre relation avec Dieu en tant que notre Père. »²

- Nous devons saisir que Dieu n'était pas obligé de nous adopter pour pouvoir nous justifier et nous régénérer (même les anges fidèles à Dieu ne jouissent pas de ce statut).
- L'adoption est donc un grand privilège qui doit nourrir notre communion avec notre Père Céleste.

4. Les privilèges de l'adoption

- Notre adoption nous inaugure une nouvelle relation avec Dieu et l'intégration dans une nouvelle famille.
- Notre relation à Dieu est profondément affectée par notre adoption (notre statut, son amour pour nous et notre relation avec lui) : Matthieu 6, 9 ; Galates 4, 7 et Romains 8, 15-16.
- Nous avons le privilège de recevoir la correction de notre Père aimant qui ne désire pas que nous nous égarons loin du chemin qu'il trace devant nous : Hébreux 12, 5-6.
- Nous avons le grand privilège d'avoir une famille, des frères et sœurs avec des liens profonds, vrais et qui sont des liens fondamentaux et éternels : 1 Corinthiens 1,10 ; Matthieu 12, 50 ; Jacques 2, 15.
- La filiation du chrétien avec son Père céleste nous incite à vivre et grandir à son image en cherchant à l'honorer par nos agissements et notre conduite : Éphésiens 5, 1 ; Matthieu 5, 16.

² Wayne Grudem. « Théologie Systématique », Éditions Excelsis, 2010, France, p.814.